



PROCES-VERBAL N°10
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 11/06/2020

Présents en visio : Mickael AUBRY, Alain LECLERCQ, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN,
Jacques VARLET

Par téléphone et échange de mails : Gilles BRIOU, Serge PATUREAU , Pierre BIENVENU

Excusé : Michel CORNIAUX

Assiste : Patrick BAUW

Prochaine réunion :

Mardi 21 juillet – lieu à préciser

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard exceptionnellement pour le 13/07/2020

Le P.V n°09 est approuvé

Des courriers sont envoyés aux propriétaires, copie aux clubs, dont les installations viennent prochainement à échéance

Les visites d'installations reprennent dans le respect des protocoles sanitaires

Aucun dossier pour les districts Aisne, Artois, Côte d'Opale, Flandre et Somme

ESCAUT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement

- **HELESMES – SALLE JEAN DEGROS – NNI 592979901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 12/04/2029.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Imprimé de demande de changement de niveau renseigné avec constat de la visite de Gilles BRIOU le 9/06/2020, Président de la CDTIS Escaut et membre de la CRTIS de la Ligue

La Commission prend connaissance des conclusions qui actent d'une protection mise en place sur les poteaux à 0,90 m des lignes de touche et d'une surface vestiaires joueurs insuffisante réglementairement mais qui permet la présence de 14 joueurs.

La Commission prend note également que sans espace dédié ni mention à l'AOP de cet espace, les spectateurs ne sont pas admis.

La Commission décide de classer cette installation en **Niveau Futsal 3** jusqu'au **11/06/2030**.

- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **CHOISY AU BAC – STADE FOOT5 AVEC PALISSADE – NNI 601515501**

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- Tests in situ du 15/05/2020, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission demande à la CDTIS de procéder à la vérification de la conformité de cette installation au cahier des charges FAFA.

- **LE PLESSIS BELLEVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 605000101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 05 Décembre 2019
- Photos attestant le respect de la zone de dégagement de sécurité des 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré et de la mise en conformité de la hauteur des buts

La Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau 6** jusqu'au **11 Juin 2030** sous réserve de mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant le 31/08/2020 (1° rappel)

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **CHOISY AU BAC – COMPLEXE SPORTIF DU MAUBON 2 – NNI 601510102**

Cette installation était classée en Niveau Foot A11 SYE Prov jusqu'au 29 Mai 2020.

La Commission prend connaissance des tests du 15 Mai 2020 et au vu des résultats elle propose le classement de l'installation en niveau 6 SYE jusqu'au 29/11/2029 et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.**

Elle rappelle que les prochains essais in situ de contrôle des exigences de performances sportives, de sécurité et de durabilité (Art.1.1.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF – Ed.2014) devront être réalisés pour le 29/11/2024 (Art.5.2.4§4) pour maintenir ce classement.

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement



2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

- **THOUROTTE – SALLE MARCEL CERDAN – NNI 606369901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 20 Février 2019 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le changement de niveau de classement de l'installation en **Niveau Futsal 3** jusqu'au **11 Juin 2030** sous réserve :

- o De la mise en place de la table officielle à 1,50m de large avant le 31/08/2020
- o De réaliser, pour les compétitions, tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations, Quarts de cercle corner, Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive.

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES